



Municipalité de
La Macaza

La Macaza, le 25 juillet 2016

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

AVIS SPÉCIAL par la présente est donné, en vertu de l'article 152 du code municipal, qu'une Assemblée extraordinaire du conseil de la Municipalité de LA Macaza est convoquée par le Directeur général par intérim.

La tenue de cette Assemblée extraordinaire se fera à la salle du conseil au 53 rue des Pionniers, La Macaza, jeudi le 28 juillet à compter de 13 :30 et qu'il sera pris les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Acceptation de la soumission du plus bas soumissionnaire pour des agrégats (concassé)
5. Avis de motion reconnaissance du Pont couvert Macaza comme bien patrimonial
6. Avis de motion règlement des dépenses des élus et employés
7. Avis de motion-Adoption d'une politique sur le harcèlement
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

Donné à La Macaza, ce 25^e jour de juillet 2016

Jacques Brisebois

Directeur général par intérim et secrétaire-trésorier